

Commune de CHAVANNES

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2026 à 20H30

L'an deux mil vingt-six et le 22 janvier à 20h30 s'est réuni dans la salle de la mairie, le conseil municipal de la commune de Chavannes sous la présidence de M. Jacques POCHON, maire.

Etaient présents : M. Jacques Pochon, M. Christian Colombet, Mme Pascale Bonnet, M. Sylvain Reboulet, M. Stéphane Gonthier, M. David Bernard, M. Damien Bogiraud, Mme Malaurie Feydet, Mme Déborah Garcia, M. Lionel Melquiond, Mme Stéphanie Palué-Charra, M. Guillaume Tattu.

Etaient excusés :

Etaient absents : M. Loïc Perrier

Secrétaire de séance : Mme Pascale Bonnet

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants : 12

Date de convocation : 17/01/2026

3 points proposés à ajouter à l'ordre du jour :

- ✓ Prime insalubrité pour activité sur le site de la station d'épuration de Chavannes.
- ✓ Indemnité du Maire jusqu'à la fin du mandat actuel.
- ✓ Indemnité des Adjoints jusqu'à la fin du mandat actuel.

Accord du conseil municipal pour l'ajout des 3 points à l'unanimité (12).

1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 18 décembre 2025 :

Approbation du compte rendu à l'unanimité (12).

2 – Affaires soumises à délibération :

Voies cyclables convention de délégation partielle de compétence voirie :

Arche Agglo, projette de créer une voie cyclable entre Tain l'Hermitage et Saint Donat sur l'Herbasse, en passant par Chavannes. Les voiries concernées sont la « petite route de Mercurol », une voie communale, la « route de Tain », une voie départementale RD115 avant de rentrer dans l'agglomération, où la gestion est déléguée à la commune, puis la « rue de l'église », la « rue de la salle des fêtes » et la « route de Marsaz », toujours une voirie départementale RD115A, en zone urbaine puis en zone campagne.

Des aménagements vont être effectués. Ils peuvent être très sommaires (peinture et signalétique) mais aussi plus importants. Des réunions doivent avoir lieu prochainement. Le parcours en zone urbaine, suit 2 secteurs qui ont fait l'objet d'une rénovation d'importance dans le cadre des travaux de rénovation des traverses de village phases 1 et 2. Il n'est pas prévu de modifier les chaussées et les accotements rénovés récemment. Il est regretté l'insuffisance de la concertation et de l'anticipation.

La convention de délégation partielle de compétence, approuvée par la délibération n° 2025-700 du 5 novembre 2025, permet à ARCHE Agglo d'intervenir au nom de la commune pour la conception, la réalisation, la signalisation, l'entretien et le financement des aménagements cyclables concernés. En l'absence de délégation, et donc de coordination, les aménagements seraient difficiles en mettre en place.

Accord du conseil municipal pour la signature de la convention, à la majorité (7 pour, 4 abstentions et 1 contre).

Prime insalubrité pour activité sur le site de la station d'épuration de Chavannes :

A l'identique des agents techniques d'Arche Agglo intervenant dans les bassins des stations d'épuration, il est proposé de mettre en place une prime insalubrité pour notre agent communal. Le montant serait de 1.03€ par demi-journée soit 33,99€ pour l'année 2026, pour 33 demi-journées. *Accord du conseil municipal à l'unanimité (12).*

Indemnité du Maire jusqu'à la fin du mandat actuel :

La loi sur le statut de l'élu local votée récemment par le parlement, est applicable depuis le 24 décembre dernier. Elle prévoit, entre autres, que les Maires bénéficient des nouvelles indemnités maximales rehaussées, de façon automatique. Ces indemnités sont financées dans le cadre du budget communal. Le Maire actuel ne souhaite pas de modification.

Accord du conseil municipal pour le maintien de la situation actuelle, à la majorité (7 pour, 1 abstention et 3 contre).

Le Maire, concerné personnellement, ne participe pas au vote.

Indemnité des adjoints jusqu'à la fin du mandat actuel :

La loi sur le statut de l'élu local votée récemment est applicable depuis le 24 décembre dernier. Elle prévoit, entre autres, que les Adjoints puissent bénéficier des nouvelles indemnités maximales rehaussées, sur décision du conseil municipal. Ces indemnités sont financées dans le cadre du budget communal. Il est proposé de ne rien modifier jusqu'à la fin du mandat.

Accord du conseil municipal pour le maintien de la situation actuelle, à la majorité (8 pour et 4 abstentions).

3 – Affaires soumises à décision :

Exercice du droit de préemption :

Dans le cadre d'une vente, la commune est amenée à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption concernant le terrain bâti situé 7 rue des Gourras, parcelle ZB70. Ce terrain est situé en zone U.

A l'unanimité (12), le conseil municipal décide de renoncer à exercer son droit de préemption.

Restauration d'un ancien tableau, hommage à 10 victimes de guerre Chavannaises 1914-1918 :

Ce tableau, qui a une centaine d'année, a subi les dégradations du temps. L'encadrement en bois, les moulures, la toile, les peintures, les médaillons... ont besoin d'un nettoyage soigné et d'une restauration, faisant appel à des compétences diverses. L'école d'Art d'Avignon, qui rassemble ces compétences, nous propose de faire de cet objet patrimonial à restaurer, le support à un exercice de formation professionnelle pour un étudiant ou une étudiante de licence, supervisé par les enseignants de l'école, souvent des professionnels de la restauration. Il n'y a pas de coût de restauration. Le déplacement de l'œuvre est à la charge de la commune.

Accord du conseil municipal à l'unanimité (12).

Opération promotionnelle enduits murs en moellons :

En mai dernier, la commune a lancé une opération promotionnelle. Elle s'est achevée le 31 décembre. Bilan : 4 contacts en cours. Il est proposé de poursuivre l'opération avec le même fournisseur local, pour encourager les propriétaires de maison à réaliser l'enduit de leurs murs de clôture, ceci afin de contribuer à l'embellissement des maisons et du village. Les tarifs ont été mis à jour.

A l'unanimité (12), accord du conseil municipal pour maintenir cette opération promotionnelle en 2026.

Une information va être transmise aux habitants.

4 – Affaires non soumises à délibération, Informations

Urbanisme : commission le 27 janvier.

Demande : Déclaration Préalable DP de M. Sébastien Françon, pour le rehaussement d'un mur de clôture, Impasse du Pavillon. DP de Mme Arlette Ardain pour la construction d'un abri de jardin (régularisation), rue du Presbytère. DP de M. Nicolas Bérard pour la pose de panneaux photovoltaïques sur sa maison, chemin des Sarras.

Accord : RAS.

Ecole, Plan Particulier de Mise en Sécurité PPMS :

La directrice de l'école met à jour actuellement le PPMS. Il sera validé prochainement en conseil d'école. Une réunion de l'ensemble des personnels œuvrant à l'école (enseignants et personnels communaux) aura lieu au printemps afin que tous se l'approprient et soient aptes à l'appliquer en cas de nécessité. Ce document complète le Plan Communal de Sauvegarde PCS de la Commune.

Renouvellement du Plan de gestion de l'étang du Mouchet :

Le 1^{er} plan de gestion doit être renouvelé pour les 10 ans à venir. Une 1^{ère} réunion à l'initiative d'Arche Agglo a eu lieu à cet effet le 21 janvier, pilotée par un bureau d'études. Etaient réunies, outre Arche Agglo et le bureau d'études, le Département, les communes de Chavannes et de Chantemerle les Blés et le syndicat des Eaux de la Veaune. Ont été évoqués les sujets suivants : les plantations de peupliers, le niveau de l'eau dans l'étang, la convention Département Ligue Protectrice des Oiseaux, la présence d'une zone forestière (le bois de l'âne) entre les ENS de l'étang du Mouchet et des Sources de la Veaune, et le futur ENS de la Bouterne, le manque de visibilité entre l'étang et le château, les évènements associatifs, les zones de préemption... La commune a été informée que la création de toilettes sèches à l'étang du Mouchet sera finalement de sa responsabilité.

Halle bois photovoltaïque : Travaux fondations en cours.

Divers :

Etang du Mouchet : le label Tourisme et Handicap a été reconduit pour 5 ans.

Commission électorale : jeudi 19 février à 18h.

Réunion du collectif « projet culturel artistique » des communes de Bren, Larnage et Chavannes, avec Arche Agglo et le Train Théâtre de Portes les Valence. Choix du projet artistique, le 4 février à Bren.

Salle des fêtes : Changement des clés le lundi 9 février. Remise des nouvelles clés à la Mairie, dès le lendemain, aux horaires d'ouverture.